

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 JANVIER 2023
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 janvier 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller, Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe*

- Chaise des générations

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

*17. Appel d'offres services professionnels - Ingénierie et laboratoires
Approbation des critères de qualité pour l'année 2023*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant au règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle;
- Clarification quant aux travaux reliés à l'installation de la conduite d'eau potable;
- Demande de précision quant aux critères permettant de qualifier un logement complémentaire par rapport à la définition d'un duplex;
- Demande d'information concernant l'acquisition de l'ancien terrain de Loutec.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2023-001

**Approbation du procès-verbal
Séance générale 5 décembre 2023**

Il est proposé par Natalie Parent
APPUYÉ par Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 décembre 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2023-002

**Approbation du procès-verbal
Séance spéciale budget 12 décembre 2023**

Il est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale budget tenue le 12 décembre 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2023-003

**Approbation du procès-verbal
Séance spéciale autres 12 décembre 2023**

Il est proposé par Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale autres tenue le 12 décembre 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2023-004

Approbation des comptes – Décembre 2022

IL est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2022 :

Fonds d'administration : **3 608 891.06 \$**

Chèques numéros 49279 à 49298, 49387, 49388 à 49406, 49479 à 49517, 49518 à 49552, 49655 à 49666 et 49732 à 49733 pour un montant de 394 147.77 \$

Chèques annulés 46828 et 49298 pour un montant total de 35 462.30 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 49299 à 49368, 49379 à 49386, 49407 à 49473, 49553 à 49637, 49642 à 49654, 49667 à 49727, 49734 à 49770 et 49775 à 49777 pour un montant total de 1 673 991.43\$.

Paiement par dépôts directs annulés numéros 49435 et 49612 pour un montant total de 5 300.93 \$.

Paiements électroniques pour un montant total de 774 348.31 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **1 351 164.29 \$**

Chèque numéro 49369 à 49371, 49474, 49728, 49771 à 49772 pour un montant de 377 426.87 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 49372 à 49378, 49475 à 49478, 49638 à 49641, 49729 à 49731 et 49773 à 49774 pour un montant total de 973 737.42\$.

TOTAL

4 960 055.35 \$

Certificat de la trésorière numéro 3760

ADOPTÉE.

2023-005

Dépôt – Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 879-2 – Décembre 2022

IL est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’APPROUVER le dépôt de certificat du greffier suivant :

- Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 879-2 modifiant le règlement 879 relatif à la création d’une réserve financière pour le fonds vert municipal afin d’y ajouter l’affectation de la taxe pour l’environnement et de modifier le type de dépenses pouvant être financées à même le fonds.

ADOPTÉE.

2023-006

Dépôt – Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 960 – Décembre 2022

IL est proposé par Benoit Duval
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’APPROUVER le dépôt de certificat du greffier suivant :

- Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 960 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l’année 2023.

ADOPTÉE.

2023-007

Dépôt – Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 961 – Décembre 2022

IL est proposé par Natalie Parent
APPUYÉ par Carine Durocher
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt de certificat du greffier suivant :

- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 961 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 247 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2023-01 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 534-94 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Victor-Bourgeau du côté des numéros civiques impairs entre la rue Sainte-Anne et les boîtes postales**

Avis de motion est donné par Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 534-94 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Victor-Bourgeau du côté des numéros civiques impairs entre la rue Sainte-Anne et les boîtes postales.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-02 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 963 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour le réaménagement du centre-ville (du numéro civique 1994 au 2250, route Marie-Victorin) et pour la reconstruction complète des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 700 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 963 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour le réaménagement du centre-ville (du numéro civique 1994 au 2250, route Marie-Victorin) et pour la reconstruction complète des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 700 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-03 Règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Pétrumont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 022 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Pétrumont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 022 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-04 Règlement 965 décrétant la réalisation de travaux d'installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame et un emprunt n'excédant pas 965 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 965 décrétant la réalisation de travaux d'installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame et un emprunt n'excédant pas 965 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2023-008 Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-121
Permettre un usage d'entrepreneur en construction
568, boulevard Lionel-Boulet
Peinture Haute Gamme**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage d'entrepreneur en construction au 568, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-120 du 9 novembre 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Natalie Parent
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-121 afin de permettre l'exercice d'un usage « C9-05-01 – Entrepreneur en construction » au 568, boulevard Lionel-Boulet sur une superficie totale maximale de 300 m², tel que décrit dans le formulaire de demande de demande de projet particulier daté du 4 novembre 2022.

Le Conseil émet la condition que les travaux rattachés au plan concept de Juliette Patterson, architecte-paysagiste, dossier « Plan d'aménagement paysager pour 568 boulevard Lionel-Boulet, Varennes Révision 1 », daté du 14 décembre 2022 soient réalisés avant le 15 octobre 2024.

Le bâtiment principal est sis au 568, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 346 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

2023-009

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2022-117
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
67-69, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-124 du 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Duval
APPUYÉ par Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-117 afin de permettre la transformation d'un bâtiment principal sis au 67-69, rue d'Youville, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Marc Delisle, dossier 15-0481, en date du 13 novembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 67-69, rue D'Youville sur le lot 6 146 460 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-634.

ADOPTÉE.

2023-010

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2022-123
Permettre la modification d'enseignes du service à l'auto
540, boulevard Lionel-Boulet
Benny & Co.**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-126 du 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Natalie Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-123 afin de permettre la modification d'enseignes du service à l'auto sis au 540, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts du groupe Patisson, dossier KOF555-10HF, déposé le 23 novembre 2022, conditionnellement à ce que toutes les structures rattachées au service à l'auto soient de couleur noire.

Le bâtiment principal est sis au 540, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 345 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

**2023-011 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2022-125
Régulariser l'installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle
Gym Elitys**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-125 du 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-125 afin de régulariser l'installation d'une enseigne murale sis au 50, rue de la Gabelle, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 25 novembre 2022, conditionnellement à ce que la bande verte au bas de l'arc soit repeinte en blanc.

Le bâtiment principal est sis au 50, rue de la Gabelle sur le lot 6 148 578 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-527.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2023-012 Demande d'usage conditionnel no 2022-122
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
113, rue Martin**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 113, rue Martin;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2022-127 du 7 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 21 décembre 2022 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2022-122 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Plans Design, dossier « R22-133 » en date du 15 novembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 113, rue Martin sur le lot 6 003 931 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-431.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2023-013 Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage dans les rues et dans les parcs pour l'année 2023

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 19 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Le Groupe DR Électrique inc. un contrat pour l'entretien et l'éclairage de rue et des parcs pour l'année 2023 pour un montant de 72 290,53 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 9 décembre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3757

ADOPTÉE.

2023-014 Octroi de contrat – Transport de l'eau potable pour 2023 avec option de reconduction en 2024

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 19 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Fortier
APPUYÉ par Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à 9283-3540 Québec inc. (Transport O-Claire) un contrat pour le transport d'eau potable pour l'année 2023 pour un montant de 46 081,98 \$ incluant les taxes, avec une option de reconduction pour 2024, pour un montant de 50 772,96 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 16 décembre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3758

ADOPTÉE.

2023-015 Octroi de contrat – Reliure de documents 2023

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 20 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Reliure Travaction (1991) inc. un contrat pour la reliure d'environ 4 470 documents pour l'année 2023 pour un montant de 62 244,88 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 12 décembre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3759

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-016 Acte de vente – lot 6 517 268 – Ancien chemin de la Butte-aux-Renards Autorisation de signature

IL est proposé par Benoit Duval
APPUYÉ par Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière-adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Varennes et le propriétaire du 3415, chemin de la Butte-aux-Renards; tel acte de vente est annexé à la présente comme si au long reproduit;

ADOPTÉE.

2023-017 Mainlevée totale et finale – Éthanol Cellulosique Varennes Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le remboursement de la créance totale pour les 2 actes en date du 22 septembre 2022;

IL est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la mainlevée totale et finale des droits hypothécaires et des droits de résolution prévus aux actes publiés sous les numéros 23 337 344 et 23 928 336 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères. Telle mainlevée totale et finale est annexée à la présente comme si au long reproduite;

ADOPTÉE.

2023-018 Mainlevée totale – COGIR CGI Varennes, société en commandite Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le remboursement de la créance en date du 10 novembre 2021;

IL est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la mainlevée totale des droits hypothécaires et droits de résolution prévus à l'acte publié sous le numéro 26 514 902 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères. Telle mainlevée totale est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2023-019 Transferts budgétaires – Décembre 2022

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour décembre 2022 au montant de 149 735,00 \$ conformément aux documents déposés par la trésorière adjointe du Service des finances en date du 4 janvier 2023 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2023-020 Comité consultatif d'urbanisme
Nomination d'un nouveau membre**

CONSIDÉRANT le non-renouvellement du membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 4;

CONSIDÉRANT que le comité doit procéder au remplacement de ce membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit nommé monsieur Frédérick Groulx à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 4 pour un mandat de deux ans (2023 et 2024).

ADOPTÉE.

**2023-021 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2023-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 4 janvier 2023.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information quant à la masse salariale prévue au budget 2023;
- Demande de précision concernant l'identité de l'entreprise ayant déposé la demande d'usages RPA;
- Demande de précision quant aux travaux d'urgence faits par la Ville en bordure des berges pour contrer l'érosion;
- Demande d'information quant au suivi du dossier sur les poules urbaines;
- Remerciements pour le Polydôme;
- Remerciements pour le gel du compte de taxe.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 05.

Le maire,

*La directrice du Service des Affaires
corporatives et du Greffe,*

Martin Dampousse

Me Johanne Fournier, OMA